

Note de présentation du budget primitif 2020

Le budget principal

Le budget primitif 2020 s'élève à 18 551 513 € en dépenses et en recettes, en diminution de 6,6 % par rapport en 2019. La section d'investissement en diminution de près de 28 % impacte la masse budgétaire totale qui s'affiche en baisse pour la première fois depuis 2016.

I-INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	Variation	%
D-DEPENSE	6 559 550,00	4 730 350,00	-1 829 200,00	-27,9%
D1-Dépense réelle	6 409 550,00	4 580 350,00	-1 829 200,00	-28,5%
D2-Dépenses d'ordre de section à section	150 000,00	150 000,00	-	0,0%
R-RECETTE	6 559 550,00	4 730 350,00	-1 829 200,00	-27,9%
R1-Recettes réelles	5 309 641,00	3 374 022,00	-1 935 619,00	-36,5%
R2-Recettes d'ordre de section à section	1 249 909,00	1 356 328,00	106 419,00	8,5%
F-FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	Variation	%
D-DEPENSE	13 306 141,00	13 821 163,00	515 022,00	3,9%
D1-Dépense réelle	12 056 232,00	12 464 835,00	408 603,00	3,4%
<i>dont incidence budget annexe</i>	<i>882 622,00</i>	<i>680 840,00</i>		
D2-Dépenses d'ordre de section à section	1 249 909,00	1 356 328,00	106 419,00	8,5%
R-RECETTE	13 306 141,00	13 821 163,00	515 022,00	3,9%
R1-Recettes réelles	13 156 141,00	13 671 163,00	515 022,00	3,9%
<i>dont incidence budget annexe</i>	<i>280 000,00</i>	<i>310 000,00</i>		
R2-Recettes d'ordre de section à section	150 000,00	150 000,00	-	0,0%
TOTAL GENERAL (en dépenses et en recettes)	BP 2019	BP 2020	Variation	%
	19 865 691,00	18 551 513,00	-1 314 178,00	-6,6%

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,4 % par rapport au BP 2019.

■ Les charges à caractère général : 2,94 M€ (+2,5% /BP 2019).

Les principaux facteurs d'augmentation sont les suivants :

- la hausse du coût de l'énergie (électricité et chauffage) : +23 K€ ;
- la nouvelle campagne de dépigeonnage au titre de la propreté urbaine : +15 K€;
- la réalisation d'un diagnostic territorial mis en œuvre dans le cadre de la convention territoriale globale afin de bénéficier des financements CAF: +28K€ ;
- la hausse du coût de la restauration scolaire qui évolue en fonction du nombre des rationnaires et de la facturation des repas réservés non consommés: +20 K€.

■ Les charges de personnel : 7,38 M€ (+3,4% / BP 2019).

La masse salariale relative aux titulaires va augmenter de 125 K€ sous l'effet des recrutements à intervenir sur 2020 (3^{ème} poste de policier municipal), de la poursuite des revalorisations indiciaires dans le cadre du protocole P.P.C.R., des promotions et du Glissement Vieillesse Technicité.

La hausse des emplois contractuels temporaires liée à l'absentéisme (+40 K€), ainsi que l'impact en année pleine des recrutements contractuels et des intermittents nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecrin (+30 K€) constitueront autant de facteurs inflationnistes.

L'effet levier de ces variations sur les charges patronales s'élèvera à plus de 50 K€.

■ Les autres charges de gestion courante : 1,07 M€ (-37,3 % / BP 2019).

La baisse s'explique par le changement d'imputation comptable de la subvention versée à l'Ecrin qui figurait sur le chapitre 65 au BP 2019 et que l'on retrouve en charges exceptionnelles au BP 2020.

Hors virement Ecrin, les charges de gestion courante augmentent de près de 250 K€, soit une augmentation de la subvention au CCAS de 232 K€ pour revenir à un rythme habituel et 18 K€ attribués pour le fonctionnement du Cercle Football Talant. Le montant des subventions accordées aux autres associations est stable en volume.

■ Les charges financières : 0,13 M€ (-4,9 % / BP 2019)

Les charges financières diminuent du fait du désendettement de la commune et d'une part de l'encours constitué d'emprunts arrivant à maturité et générant une charge d'intérêt moindre. En effet, 3 emprunts sur les 10 constituant l'encours de dette au 1^{er} janvier 2020 arriveront à échéance d'ici 2023.

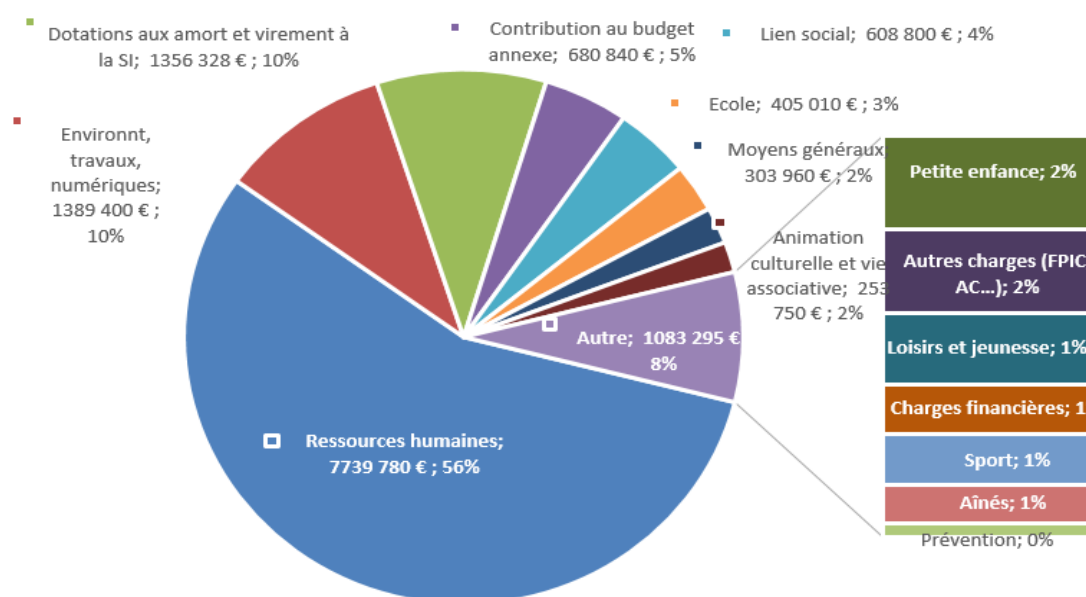
■ Les charges exceptionnelles : 0,71 M€ dont 0,68 M€ constitué du virement du budget principal au budget annexe. La participation de la commune au fonctionnement de l'Ecrin diminue de 23 % en 2020.

■ Les atténuations de produits : 0,22 M€ (+11,7 % / BP 2019)

Tenant compte d'une hypothèse de stabilité du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, ce chapitre évolue sous l'effet du dynamisme de l'attribution de compensation versée à Dijon Métropole (+32,6 K€ chaque année jusqu'en 2030).

Répartition par secteurs d'intervention des dépenses de la section de fonctionnement

(dépenses de personnel et frais généraux non ventilés sur les actions) :



Les dépenses d'intervention des services prévues à hauteur de 12,1 M€, représentent 87% de la section de fonctionnement. Le poste le plus important, arrêté à 7,74 M€, concerne les ressources humaines et est constitué de la masse salariale augmentée des frais de formation, dépenses d'intervention et indemnités des élus. Le fonctionnement géré par les services techniques et informatiques au titre de l'environnement, des travaux et du numérique constitue 10 % des dépenses de la section (1,39 M€). Les crédits dédiés à l'animation culturelle et la vie associative qui englobent également la contribution au budget annexe sont proposés à 0,93M€ au budget primitif 2020.

1.2 Recettes de fonctionnement

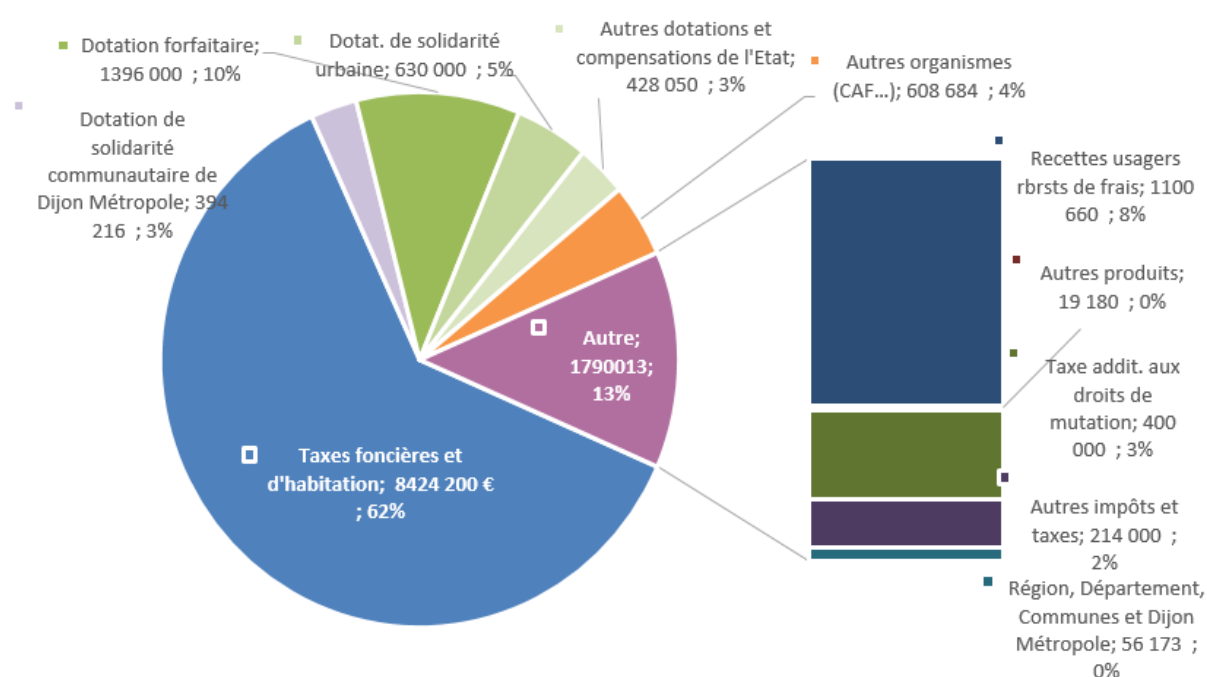
Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 3,9% par rapport à 2019 (+ 515 K€ dont 20 K€ de variation imputable à l'Ecrin).

Cette variation provient pour 327 K€ du produit des impositions locales. En effet, l'équilibre du budget s'est fait sur la base d'une hypothèse prudente de 2 % de hausse des bases alors que la revalorisation effective a été de 2,2 % mais surtout, il n'était pas tenu compte de l'arrêt de l'exonération de 30 % des bases de taxe foncière accordée aux bailleurs sociaux dans le cadre du contrat de ville 2015-2020. La non reconduction de la convention s'y rapportant a généré un produit fiscal supplémentaire de 230 K€. Par rapport aux bases notifiées en mars 2019 qui entérinaient cette modification, l'augmentation du produit fiscal 2020 n'est que de 75 K€ en application du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases 2020 de 0,9%.

La contribution des autres organismes affiche une augmentation de 95 K€ par rapport à 2019. Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales augmentent grâce au versement d'une subvention finançant le diagnostic de territoire, à des modalités de calcul de la participation au titre de l'animation plus avantageuses, et à la prise en compte d'un demi-poste supplémentaire pour la coordination du service Petite Enfance du fait de la réorganisation des services.

Enfin, les remboursements d'assurance statutaire génèrent une recette de 97 K€ (+57 K€ K€ / 2019).

Répartition par postes des recettes réelles de fonctionnement au BP 2020

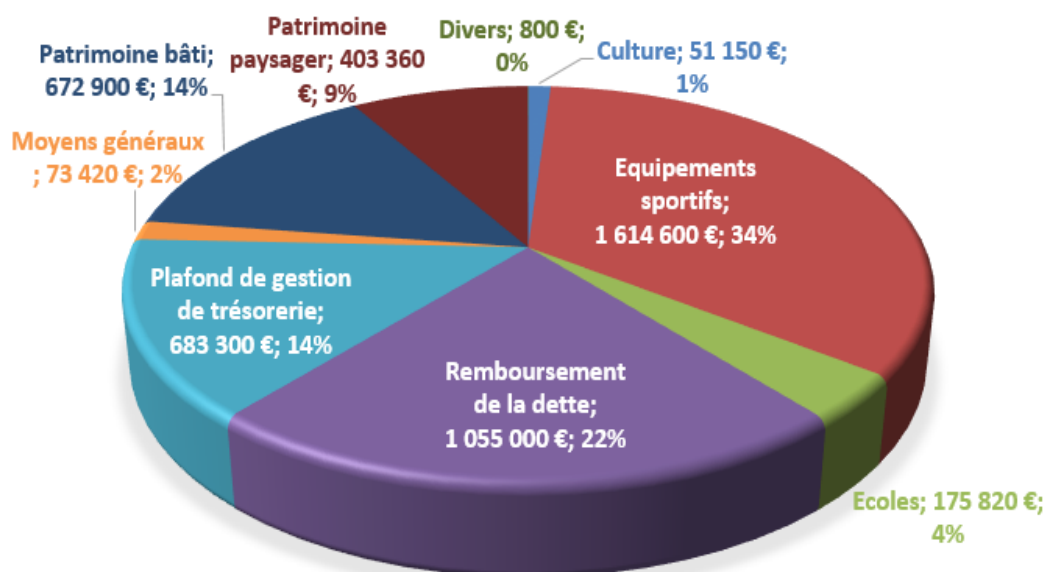


2. Section d'investissement

En diminution de 28 % par rapport à 2019, la part relative de l'investissement dans le budget total passe de 33 % à 25 %.

2.1. Dépenses d'investissement

Répartition par secteurs d'intervention des dépenses d'investissement au BP 2020



Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 842 K€, en diminution de 33 % par rapport aux inscriptions 2019. Déduction faite des dépenses relatives à la construction de l'Ecrin (2,2 M€ en 2019), le budget d'équipement communal augmenterait de 371 K€.

Les équipements sportifs constituent 57 % des dépenses réelles avec 1,56 M€ consacrés à la construction des vestiaires du stade Rude et 50 K€ à la réfection des terrains de tennis intérieurs.

L'effort en faveur des écoles se renforce avec un investissement de 176 K€ (+58 K€ / 2019) dont 155 K€ se rapportant à des travaux de mise en accessibilité, sécurisation ou aménagement des bâtiments. Par ailleurs, 15 K€ de matériels informatiques et logiciels sera mis à disposition.

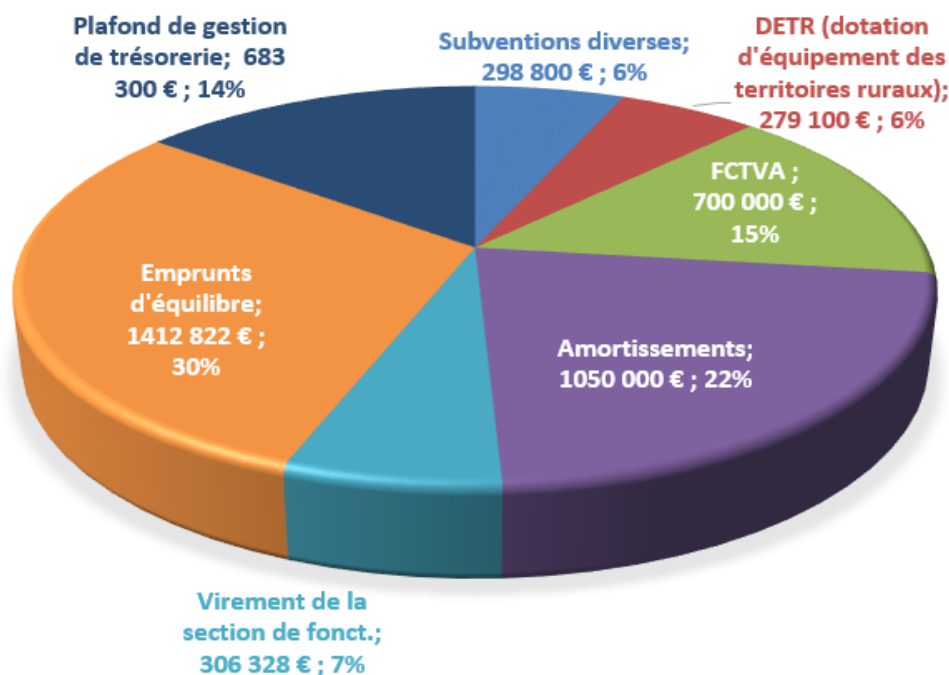
Le patrimoine bâti sera valorisé à hauteur de 673 K€ et la commune poursuivra l'aménagement de son patrimoine paysager (clos et murgers autour des vignes, jardins familiaux, falaises et aires de jeux) en y consacrant 403 K€ en 2020.

Hors opérations de gestion active de la dette, les dépenses financières diminuent de 266 K€. Le gain en remboursement de capital provenant de l'extinction de 2 emprunts en 2019 s'élèvera à 345 K€ en 2020 mais sera partiellement compensé par la progressivité de l'amortissement du plafond revolving, ainsi que par les modalités d'amortissement du prêt de 3 M€ conclu fin 2017 (choix d'un amortissement constant du capital et non progressif).

Le remboursement en capital de la dette s'élèvera en 2020 à 1,055 M€ dont 0,16 M€ d'amortissement de l'emprunt revolving.

2.2 Recettes d'investissement

Mode de financement de l'investissement en 2020



Hors mouvements revolving, les recettes réelles d'investissement s'affichent à 2 690 722 € en baisse de 40% par rapport à 2019.

Elles sont composées de FCTVA pour 700 K€ et de subventions et participations de l'Etat au financement du terrain de football synthétique pour 578 K€.

L'emprunt d'équilibre dont la mobilisation dépendra de la détermination des résultats 2019 passe de 2,6 M€ à 1,4 M€.

Enfin, les amortissements participent au financement de la section d'investissement à hauteur de 22 %.

3. Ratios légaux

Les dépenses de fonctionnement augmentent très légèrement (+ 8 €/hab) mais demeurent encore très inférieures à la moyenne nationale de la strate. Le poids de ce ratio est atténué par le gain de population de 300 habitants de 2018 à 2019.

La ville stabilise sa pression fiscale et se désendette profitant d'une pause dans son effort d'investissement. L'équipement brut ne représente plus que 21 % des recettes de fonctionnement en 2020 contre 32 % en 2019.

La marge d'autofinancement courant repasse sous la barre des 100 %, témoignant d'un effort pour restaurer des marges de manœuvre pour le financement des investissements, une fois les dépenses obligatoires prises en compte.

La part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement demeure constante à 59,2 %. L'évolution de la masse salariale est proportionnelle à celle de la dépense totale puisqu'elle en représente la principale composante dynamique.

	BP 2019	BP 2020	Moyennes nationales strate (fiche communes CA 2018)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 036 €	1 044 €	1 200 €
Produit des impositions directes/population	696 €	706 €	554 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 131 €	1 145 €	1 336 €
Dépenses d'équipement brut/population	365 €	238 €	324 €
Encours de dette/population	925 €	793 €	864 €
DGF/population	176 €	175 €	178 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,2%	59,2%	54,3%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	0,89	0,90	0,53
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	101,6%	98,9%	96,3%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	32,2%	20,8%	24,3%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	81,8%	69,2%	64,7%

*La population de référence est la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019, soit 11 937 habitants.
Le potentiel fiscal retenu figure dans la fiche DGF notifiée en 2019.*

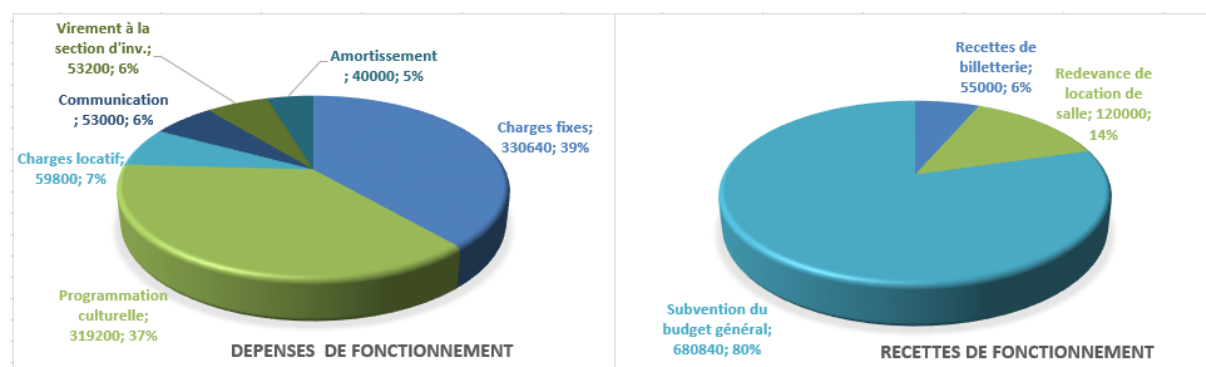
Le budget annexe « gestion de l'Écrin »

Les dépenses et les recettes de ce budget annexe sont présentées hors taxes

I-INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	Variation	%
D-DEPENSE	295 222,00	93 200,00	- 202 022,00	-68,4%
D1-Dépense réelle	295 222,00	93 200,00	- 202 022,00	-68,4%
D2-Dépenses d'ordre de section à section				
R-RECETTE	295 222,00	93 200,00	- 202 022,00	-68,4%
R1-Recettes réelles				
R2-Recettes d'ordre de section à section	295 222,00	93 200,00	- 202 022,00	-68,4%
F-FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	Variation	%
D-DEPENSE	969 175,00	855 840,00	- 113 335,00	-11,7%
D1-Dépense réelle	673 953,00	762 640,00	88 687,00	13,2%
<i>dont personnel affecté par la collectivité de rattachement au budget annexe</i>	<i>280 000,00</i>	<i>310 000,00</i>	<i>30 000,00</i>	
D2-Dépenses d'ordre de section à section	295 222,00	93 200,00	- 202 022,00	-68,4%
R-RECETTE	969 175,00	855 840,00	- 113 335,00	-11,7%
R1-Recettes réelles	969 175,00	855 840,00	- 113 335,00	-11,7%
<i>dont subvention d'équilibre du budget général</i>	<i>882 622,00</i>	<i>680 840,00</i>	<i>- 201 782,00</i>	
R2-Recettes d'ordre de section à section				
TOTAL GENERAL (en dépenses et en recettes)	BP 2019	BP 2020	Variation	%
	1 264 397,00	949 040,00	- 315 357,00	-24,9%

Ce budget annexe se veut la traduction budgétaire fidèle et transparente de la gestion de l'Écrin et retrace l'ensemble des moyens financiers mis en œuvre pour permettre aux activités de location de salles et de gestion de spectacles de s'exercer. Ainsi, pour 2020, la commune déboursa 681 K€ pour le fonctionnement de l'Écrin dont 310 K€ en charges de personnel.

La section de fonctionnement : 855 840 € en dépenses et en recettes



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 762 640 € en hausse de 13,2 % par rapport à 2019 mais se rapportent en 2020 à une année d'exploitation entière.

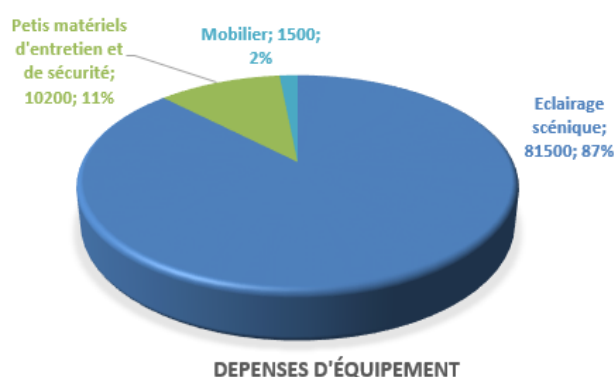
Elles sont composées des postes suivants :

- Les charges fixes s'élèvent à 331 K€ représentant 39 % des dépenses réelles. La masse salariale dédiée au fonctionnement de l'Écrin représente les ¾ de ce poste. Le ¼ restant finance les fluides, les maintenances des équipements de sécurité et des éléments de scénographie, les produits d'entretien, consommables techniques et administratif, ainsi que les assurances et les frais d'affranchissement ;
- Les charges liées au locatif : 60 K€ pour des prestations de service et l'embauche d'intermittents liés à l'activité locative afin d'assurer sécurité incendie, surveillance, ménage, et accueil ;

- La programmation culturelle passe de 246 K€ en 2019 à 319 K€ en 2020 pour 18 spectacles programmés contre 10 en 2019. Les droits de cession des artistes représentent 44 % de ce poste.
- La communication représente 53 K€ dont 23 % d'affichage Clear Channel et 19 % d'encarts presse et radio.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 80 % de la subvention exceptionnelle versée par le budget principal au budget annexe. Les recettes d'exploitation de l'Ecrin financent les 20 % restants, soit 120 K€ pour les redevances de location de salle et 55 K€ pour les recettes de billetterie. Ces dernières font l'objet d'estimations prudentes concernant le taux de remplissage de spectacles.

La section d'investissement : 93 200 € en dépenses et en recettes



2020 représente la seconde année d'exploitation de cet équipement inauguré au premier trimestre 2019. La poursuite d'un investissement raisonné en matière d'éclairages, renforts sonorisation et matériels techniques permettra de maintenir le niveau qualitatif des prestations proposées. De plus, l'achat d'un kit son événementiel proposé à la location, permettra d'économiser des coûts de location tout en assurant des recettes annexes. Enfin, 1500 € seront consacrés à l'achat de mobiliers complémentaires

L'équilibre de la section se fait grâce au virement de la section de fonctionnement pour 53,2 K€ et aux amortissements pour 40 K€.